

## Lignes directrices pour la protection du milieu marin

Le Groupe de travail d'experts du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), présidé par le Canada, a achevé ses travaux concernant l'élaboration de lignes directrices pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique. Le Canada était l'hôte de la troisième et dernière session du groupe qui se déroulait à Montréal du 11 au 19 avril. Les représentants de 28 pays, dont 15 pays en voie de développement, ont participé à la réunion.

Le groupe de travail a été établi dans le cadre du programme du PNUE pour le développement du droit international de l'environnement, qui doit en grande partie sa mise

en œuvre à une initiative prise par le gouvernement du Canada. Bien que la pollution d'origine tellurique représente, selon certaines estimations, jusqu'à 80 % de la pollution constatée dans les océans, le droit international qui s'y rattache n'est pas aussi développé que le droit international relatif à la pollution causée par les navires. L'ensemble des lignes directrices élaborées par le Groupe de travail du PNUE découle de la première tentative faite pour traiter de ce sujet précis à l'échelle internationale. Ces lignes directrices sont fondées sur l'obligation qu'ont les États, aux termes de la Convention des Nations unies sur le droit de

## Rapport du GATT — Politique commerciale et prospérité

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, et le ministre du Commerce extérieur, M. James Kelleher, ont salué la diffusion, par le directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), d'un rapport intitulé « Politique commerciale et prospérité ».

Ce rapport, commandé par le GATT en novembre 1983, fait part des conclusions unanimes de sept éminentes personnalités composant le groupe indépendant constitué pour étudier les problèmes du système commercial international.

Les ministres ont noté la pertinence du rapport qui est publié au moment important où le Canada et d'autres pays veillent à s'assurer que la reprise économique actuelle marque le début d'une nouvelle ère de croissance non inflationniste, de réduction du chômage et de hausse des niveaux de vie. Ils ont mentionné que le gouvernement, craignant que l'accumulation des mesures restrictives ne vienne menacer la croissance économique que nous recherchons tous, donnerait la préférence à un régime commercial international ouvert qui assurerait une croissance soutenue. Ils ont donc déclaré qu'ils appuyaient pleinement la solution proposée par le rapport — un nouvel engagement à adopter un régime commercial ouvert, régime renforcé par des améliorations apportées au fonctionnement du système du GATT — et qu'ils appuyaient également l'énoncé du rapport, selon lequel les pays développés et ceux en voie de développement contribuent à ce processus. Ils ont demandé que l'on étudie plus à fond la mise en garde prononcée contre les avantages du protectionnisme; en effet, il est souvent question de ses avantages immédiats et visibles alors que ses coûts

s'évaluent à long terme et qu'ils sont largement invisibles.

Les auteurs du rapport font plusieurs recommandations d'action concertée, propres, selon eux, à mettre le commerce mondial sur la bonne voie. MM. Clark et Kelleher ont noté avec intérêt que la première de ces recommandations — celle qui demande que l'établissement des politiques commerciales de chaque pays se fasse de façon plus ouverte — était une mesure que le gouvernement canadien a déjà appliquée en diffusant récemment un document de travail demandant aux Canadiens leur avis sur les moyens de conserver et d'accroître nos débouchés à l'étranger. Selon les ministres, l'appui du rapport au lancement d'une nouvelle série de négociations au sein du GATT est une recommandation clé que le Canada endosse entièrement. La nouvelle série de négociations commerciales multilatérales devrait être amorcée au début de l'année 1986. Elle aura pour objectif de contrer avec plus de vigueur les mesures protectionnistes et de déterminer comment établir de nouvelles règles aptes à protéger et à renforcer le système commercial multilatéral.

Le rapport recommande aussi que le commerce des produits agricoles soit fondé sur des règles plus claires et plus équitables; que les codes du GATT régissant les mesures non tarifaires soient renforcés et rigoureusement appliqués de façon à rendre le commerce plus libre et plus équitable; que les gouvernements se montrent disposés à entreprendre des recherches visant à intensifier le commerce des services et à examiner la possibilité d'élaboration de règles multilatérales applicables à ce secteur; et, enfin, que le processus de règlement des différends du GATT soit amélioré.

la mer, de protéger et de préserver le milieu marin. Destinée à aider les États à s'acquitter de cette obligation, il consiste en une liste de contrôle des dispositions fondamentales sur lesquelles doivent s'appuyer les lois nationales assurant l'application des accords internationaux relatifs à la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique. L'ensemble des lignes directrices porte, entre autres, sur les domaines suivants :

- la collaboration dans l'élaboration de règles, de normes et de critères internationalement acceptés, ainsi que de pratiques et de procédures à recommander;
- la coopération scientifique et technique;
- le contrôle et la gestion des données;
- la création de zones spécialement protégées;
- la notification, l'échange d'information et la consultation.

En annexe de ces lignes directrices apparaît une description détaillée des diverses stratégies recommandées. Celle-ci a été préparée, en partie, par le ministère canadien de l'Environnement. Les États peuvent recourir à ces méthodes afin de prévenir, de réduire et de contrôler la pollution du milieu marin d'origine tellurique. Les lignes directrices seront soumises au Conseil d'administration du PNUE en vue de leur adoption, en mai.

## Nouveau test pour détecter une infection de la gorge

La compagnie Les Laboratoires Nordic, de Laval (Québec), vient de mettre en marché un nécessaire permettant d'effectuer un nouveau test, le test Culturette, qui permettra aux médecins de détecter, en seulement dix minutes, une infection de la gorge — ou pharyngite streptococcique — occasionnée par des bactéries.

Les méthodes de détection actuelles obligent le médecin à attendre 24 heures avant de prononcer son diagnostic, ce qui peut nuire à la santé du patient traité. Le nouveau test facilitera par conséquent le travail des médecins canadiens qui, chaque année, doivent soigner un total de quatre millions de personnes souffrant d'une pharyngite streptococcique, ou angine. Cette maladie sévit surtout à la fin de l'hiver et au début du printemps, et atteint principalement les enfants de cinq à quinze ans.

Le vice-président au marketing des Laboratoires Nordic, M. Angelo Botter, a précisé que le test Culturette, en cas de réaction positive, permettrait au médecin de commencer sans délai l'antibiothérapie. Entreprise plus rapidement, celle-ci réduira les risques de complications graves et la période de contagion.